DOUAI. — Un incident grave vient de se produire pendant l'audience de la Cour d'appel.

La fille Vandenbril, âgée de 16 ans, fileuse, récemment condamnée par le tribunal de Lille pour vol de boucles d'oreilles, était en appel.

En attendant la confirmation du jugement, elle s'est mise à insulter les magistrats, les traitant de fainéants, qu'ils jugent les petits et laissent courir les gros, etc.

Les gendarmes, essayant de la faire sortir, furent insultés à leur tour. Elle chercha à les mordre, leur lança des coups de pied, puis, se laissant tomber, prétendit ne plus marcher. On dut la porter dans la maison d'arrêt.

SAINT-PIERRE. — Après la protestation du R. P. Philippe, supérieur des Capucins, le vénérable M. Dollet, curé de la paroisse de Saint-Pierre, voulut protester à son tour ; il le fit d'une voix émue, mais avec cette dignité qu'on lui connaît.

« M. le commissaire, dit-il, comme curé de la paroisse, je ne puis me taire en ce moment ; car sachez-le bien, c'est moi qui ai demandé le concours de ces bons religieux pour m'aider dans l'administration de cette vaste paroisse ; c'est Mgr l'Evêque, le premier représentant de l'autorité religieuse dans le diocèse qui les a envoyés. De plus, Monsieur, cette propriété leur appartient. Il sont dans une maison qui est à eux. Voyez donc si votre conscience vous permet de prendre des mesures violentes à l'égard de ces hommes dévoués. »

— Nous apprenons que la rentrée des facultés qui aura lieu cette année à Douai, le jeudi 9 décembre, sera faite avec une grande solennité. L'administration municipale nous dit-on est toute disposée à donner à cette fête universitaire un relief tout à fait inaccoutumé elle se propose de demander au conseil, lors de sa prochaine réunion, le crédit nécessaire pour parer à tous les frais.

A la suite de la séance, et dans le courant de l'après dînée un grand concert serait donné dans le salon blanc de l'hôtel-de-ville. Déjà on met en avance plusieurs noms d'artistes douaisiens comme devant concourir à cette fête. Nous attendrons que les engagements projetés soient devenus définitifs avant de les nommer.

— VITRY. — On a retrouvé dans la Scarpe, à Corbehem, mercredi, à trois heures de l'après-midi, le cadavre d'un nommé Louis Verriez, journalier de Brebierre. Cet ouvrier avait quitté sa demeure pour se rendre à la fabrique de Corbehem, depuis le 23 octobre soir.

Il a sans doute perdu l'équilibre étant sur le bord de la rivière par une grande obscurité.

— DUNKERQUE. — M. Lucien Choquet vient de donner sa démission de juge-suppléant au tribunal de Vervins.

Inutile d'ajouter que cette démission est basée sur les décrets du 29 mars.

— BAILLEUL. — Si nous devons croire certains renseignements qui nous semblent autorisés, dit l'*Indicateur*, le gouvernement n'aurait pas l'intention d'appliquer les décrets contre la Trappe du Mont-des-Cats.

On affirme, d'autre part, que jusqu'ici aucune mesure n'est encore prise, et même ne se prépare, pour arriver au triste résultat de l'expulsion que nous déplorons ailleurs.

Nous verrions avec plaisir se confirmer cette nouvelle, et, certes, notre région tout entière, qui ne marchande pas ses sympathies au couvent de Godewaersvelde, serait heureuse d'apprendre que les bons Pères qui l'habitent ont échappé à un réel danger, et qu'ils n'auront plus à craindre d'être distraits de leur vie toute pleine de prière, de travail et de charité.

Quoi qu'il en soit, s'il y a temporisation, ou plutôt s'il apparait une éclaircie dans un ciel hier encore si sombre et si menaçant, puissions-nous y découvrir une espérance qui fasse bientôt disparaître les dernières ombres ne ce danger, et rendent à la montagne et au couvent le calme et la douce gaieté qui en font le pittoresque caractère !

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 novemb. — Jeanne Vanderborght, rue de la Paix, cour Debosère, 12. — Henri et Fernand Brochetel, jumeaux, rue de la Longue-Chemise, cour Ferret, 33. — Elisa Decock, rue de Tourcoing, cour Flipe, 16. — Georges Olivier, rue de l'Epeule, 127. — Eudoxie Lequenne, rue Beaurewaert, cour Dassonville, 6, — Célinie Delcroix, rue des Filatures, 29.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 novembre. — Georges Kruze, 3 mois, rue de la Perche, 61. — Hubert Vangansbecke, 5 mois, rue de Lille, 181. — Louise Hermas, 26 ans, journalière, fort Mullier, cour Mullier, 16. — Mélanie Sirejacob, 1 mois, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 8. — Félix Martin, 1 an, 6 mois, rue de Tourcoing, 63.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MOURAUX-LEMESRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Xavier LEMESRE, ancien constructeur-mécanicien, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1880, dans sa 84e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui aura lieu le samedi 13 novembre, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, Quai de Wattrelos, 7.

Les amis et connaissances de la famille HAUGEDÉ-COPÉE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre HAUGEDÉ, ancien brigadier de police, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, dans sa 67e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 15 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de la Liberté.

Les amis et connaissances de la famille DUYCK-DÉVALLÉE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adrien DUYCK, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, dans sa 32e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Omelet, maisons Mulliez, 42.

Les amis et connaissances de la famille VARLEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul VARLEZ, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, à l'âge de 13 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 14 courant, à 9 heures, au SERVICE qui aura lieu le lundi 15, à 6 heures 1/2, du matin, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, et aux FUNÉRAILLES SOLENNELLES, qui auront lieu le même jour, à 11 heures, en l'église de Vallers, (Nord). — L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard de Beaurepaire.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Blanc-Seau (Tourcoing), le lundi 15 novembre 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François CRUQUE, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1878, dans sa soixante-dixième année ; et à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré le même jour, en la dite église, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules CRUQUE, décédé à Chambéry (Savoie), le 23 septembre 1880, dans sa 26e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord

Présidence de M. LEMAIRE, conseiller, assisté de MM. Bottiau et Martinet, conseillers

Audience du 12 novembre 1880

Ministère public : Mᵉ CHALOUPIN

1re Affaire. — Vols qualifiés

Le nommé Delcroix, Oscar Auguste, employé, né à Lille le 10 octobre 1861, y demeurant est prévenu de vols qualifiés.

En 1878, Delcroix était employé dans les bureaux du journal l'*Echo du Nord*, à Lille, aux modestes appointements de 30 francs par mois et à diverses reprises, profitant de la facilité que ses occupations et sa présence dans les bureaux et les locaux de ce journal lui donnaient Delcroix, en a abusé pour soustraire frauduleusement des mandats postaux de différentes valeurs adressés à l'administration, qu'il allait ensuite toucher ces mandats à la poste en se prétendant envoyé par ses chefs, et a aussi dérobé du numéraire.

Le 15 novembre, notamment, il s'emparait d'un mandat de 10 fr. qu'on avait placé sur un bureau, mais comme on s'aperçut de suite de cette soustraction, on prévint la poste. Delcroix en pût toucher la somme deux jours plus tard, le 17 novembre vers 7 heures du soir, une somme de 67 fr. placée dans un tiroir dans le magasin à papier, disparaissait aussi.

Delcroix reconnait être l'auteur de ces différents vols.

Ministère public : M. Chaloupin.

Défenseur : Mᵉ Boitel, du barreau de Lille.

Delcroix est acquitté.

2me affaire — Tentative d'assassinat

Le nommé Rabache, J.-B., cordonnier, âgé de 31 ans, né à Vrelay, (Somme), le 1er mars 1849, ayant demeuré en dernier lieu à Vezou, (Belgique), est prévenu de tentative de meurtre, ce crime a été commis en Belgique, mais l'accusé ayant été arrêté en France doit être jugé par les tribunaux français, à cause de son origine.

Dans la nuit du 21 au 22 février 1880, les gardes forestiers Duployez, Piéron et Tréhaut, étant en tournée de surveillance dans les bois de Belœil, sis sur le territoire de la commune d'Ellignies-Ste-Anne, (Belgique), qui sont fréquemment visités par les braconniers, entendirent, à plusieurs reprises des détonations et se dirigèrent vers l'endroit où ces coups de feu paraissaient avoir été tirés, ils se trouvèrent en face des braconniers, le chien de l'un d'eux se précipita sur celui du garde Duployez, lequel se retourna vers ses camarades pour les inviter à le tuer. Duployez avait à peine eu le temps de donner cet ordre qu'un coup de feu l'atteignait au bras et au côté droit et le renversait, les braconniers au nombre de 8, dont 6 porteurs de fusils Lefaucheux, firent encore plusieurs décharges dans la direction des gardes, sans toutefois les atteindre.

Il a été reconnu que le premier coup de feu, celui qui a atteint Duployez a été tiré par le maître du chien qui s'était élancé sur celui du garde, et qui a été tué, ce braconnier ne serait autre que Rabache, lequel confronté avec les gardes Piéron et Thérout fut formellement reconnu par eux, aussitôt qu'il eut parlé.

« C'est bien lui, disent-ils, qui nous injuriait et nous menaçait, c'est lui, dit Thérout, qui a tiré sur Duployez et a commandé à ses camarades de tirer sur nous. »

Le témoin Coutier, déclare avoir vu Rabache tirer droit sur les gardes, un autre témoin Jeanssens et dit aussi avoir vu Rabache tirer deux coups de feu dans la direction de l'endroit où se trouvaient les gardes.

Les témoins sont tous d'accord pour affirmer que Rabache était reconnu comme le chef de la bande de braconnier, qu'il la commandait, et qu'enfin, il était chargé de négocier de la vente du provenant de la chasse.

Vers la fin du mois de février, quelques jours après le crime, Rabache quittait la Belgique ou il abandonnait sa femme et ses enfants pour se réfugier en Russie.

L'accusé reconnait, après l'avoir jusqu'ici obstinément nié, qu'il était au bois de Belœil dans la nuit ou le coup de feu a été tiré sur le garde Duployez, et avoue aussi être le propriétaire du chien tué, mais il nie énergiquement avoir tiré sur les gardes et avoir jamais eu aucune espèce d'autorité sur les braconniers.

Défenseur Mᵉ Devimeux.

Plusieurs témoins faisant défaut, l'affaire est renvoyée à la session prochaine.

FAITS DIVERS

Le *Figaro* cite le fait suivant, pour servir à l'historien recherchant des incidents curieux sur notre époque :

« Parmi les congrégations religieuses de Paris, il en est une, celle des Oratoriens qui dirige l'école de Massillon.

» Au nombre des élèves se trouve un jeune garçon intelligent, travailleur infatigable, dont les maîtres sont très fiers, et qui passe dans l'institution comme un des meilleurs élèves. Il est même avantagé d'une petite remise, l'école ne donnant pas de bourses entières.

» Or, ce jeune enfant, dont les Pères Oratoriens sont si satisfaits, n'est autre que le fils de M. Dulac, le commissaire de police si souvent employé ces temps derniers à l'expulsion des congrégations.

» Ce simple rapprochement est déjà assez piquant, mais il peut le devenir davantage, le jour, par exemple, où M. Dulac sera chargé d'expulser les Oratoriens, son fils compris.

— On enterrait hier un fruitier de la rue du Rocher, à Paris. La cérémonie avait eu lieu à Saint-Augustin et le convoi était allé au cimetière Saint-Ouen. Tout à coup un des employés des pompes funèbres, nommé Henri, tressaillit et s'écria :

— Le mort parle, le mort a parlé !...

— Tu es fou où tu as trop bu, dit un autre.

Et on prit la bière pour la descendre dans la fosse, mais à ce moment on entendit une voix sourde qui disait : Au secours ! au secours !

On remonta la bière. On l'ouvrit. Le fruitier était vivant !...

Il est revenu à son domicile. On peut même dire qu'il y est revenu de loin.

— Le *Gaulois* raconte que le capitaine de gendarmerie Secret, chevalier de la Légion d'honneur, en garnison à Versailles, vient d'être frappé subitement d'aliénation mentale et a dû être transporté à l'hôpital.

En vertu du dicton *post hoc ergo propter hoc*, le *Gaulois* en conclut que c'est le remords d'avoir exécuté les décrets qui a rendu fou le capitaine Secret.

— Des employés de l'octroi de Lyon ont engagé, mardi soir, une lutte sérieuse avec quatre contrebandiers qui tenaient d'introduire, par le fossé qui longe le fort des Charpennes (ancien chemin de ronde), plusieurs bassines renfermant 15 litres de trois-six.

Les préposés ont pu se rendre maître de l'un des fraudeurs, un sieur Bernard, qui paraissait être le chef de la bande et qui a été aussitôt écroué. Ses trois complices sont parvenus à s'échapper. L'un d'eux à dû s'enfuir complètement nu, ses habits et même sa chemise étant restés aux mains des douaniers.

TRIBUNAUX

Dans son audience d'hier, la 9ᵉ chambre statuant sur la poursuite dirigée contre le *Gaulois* pour injures au conseil académique de Toulouse, à l'occasion de la décision rendue contre le directeur du collège Sainte-Marie, a condamné M. Ducatez, gérant, à 200 fr. d'amende, M. Cornely, auteur de l'article incriminé, à huit jours de prison, 1,000 fr. d'amende et tous les deux solidairement aux dépens.

—

On sait que Mme la baronne de Kaulla a saisi le tribunal civil, en chambre du conseil, d'une demande tendant à être autorisée à faire un procès en diffamation contre son mari, M. le colonel Jung, dont elle est séparée judiciairement. L'autorisation de la justice, à défaut de celle de M. Jung, est, en effet, indispensable à Mme de Kaulla.

C'est hier que le tribunal civil, en chambre du conseil, a délibéré sur la demande de Mme de Kaulla.

Il n'y a pas de débat public en cette matière, et la décision n'est pas rendue. Nous devons dire cependant, affirme le *Rappel*, que le bruit courait hier au Palais que Mme de Kaulla serait autorisée à plaider.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le texte du sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Décrets relatifs aux alignements de la rue Emeriau et de la rue de la Pointe-d'Ivry.

Décret portant promotions et nominations dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Décrets portant promotions dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies et dans le corps de l'infanterie de marine.

Décret portant promotion dans la Légion d'honneur.

Décret conférant la médaille militaire.

Décision autorisant la création d'établissements de poste.

NOMINATIONS MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de nommer un certain nombre de généraux de division et de généraux de brigade.

Sont nommés généraux de division : les généraux Dufaure de Bessol, Sempré et Vilmette.

Sont nommés généraux de brigade : les colonels Mesny, Letoulec, Guillemin, Jamon, Corot, Lacquiant, Dorlodec des Essarts et Charon.

DEMISSIONS DE MAGISTRATS

Plusieurs démissions de magistrats sont parvenues depuis deux jours à la chancellerie.

Leurs remplaçants ne tarderont pas à être nommés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

On assure que le gouvernement a pris un décret annulant la délibération récente du Conseil municipal de Paris au sujet de l'autonomie communale.

Lecture de ce décret serait donné aujourd'hui par le préfet de la Seine au début de la séance du Conseil, si cette séance a lieu à l'issue du Conseil général.

DINER A L'ELYSEE

Le Président de la République donnera demain à l'Elysée un grand dîner de 65 couverts, auquel sont invités M. Léon Say, M. Gambetta, les ministres et leurs sous-secrétaires d'Etat, et tout le haut personnel du palais présidentiel.

PETITE BOURSE DU 11 NOVEMBRE

5 0/0 119,22. — Italien 87,65. — Turc 10,40. — Extérieure 20 15/16. — Egypte 330,»» 330,62 329,37. — Banque ottomane 525,62, 523,75 524,17. — Hongrois 94 3/8, 1/4. Ferme.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

EXECUTION DES DECRETS

Clermont-Ferrand, 11 novembre.

Les Jésuites expulsés de Vals avaient introduit une plainte au criminel contre le préfet de la Haute-Loire l'accusant de violation de domicile.

Le premier président de Riom a rendu, hier, un arrêt contraire à la décision du tribunal des conflits et s'est déclaré compétent.

EVENEMENTS D'ORIENT

Raguse, 11 novembre.

On mande de Scutari le 9 :

« Les chefs de la Ligue albanaise, dans une conférence avec les autres chefs du pays, ont décidé de résister à outrance.

Ali pacha envoie de Cusinie au Dulcignotes des excitations et des encouragements à la résistance, en leur promettant de prompts et puissants secours.

Dervisch pacha hésite à recourir aux moyens énergiques de peur de voir les troupes régulières fraterniser avec les Albanais.

LA SANTE DU PAPE

Rome, 11 novembre.

Le pape est rétabli de l'indisposition que lui avait causée un léger rhume. Toutefois les médecins lui conseillent de continuer à prendre des précautions en vue des intempéries de la saison.

LE PROCES PANRELL

Dublin, 11 novembre.

Le procès contre Parnell et les autres chefs de la Ligue agraire, accusés de conspiration, a commencé aujourd'hui.

Le défenseur de Parnell demande que le procès soit arrêté jusqu'à ce que les accusés aient obtenu tous les détails des délits ou crimes mentionnés dans les chefs d'accusation.

Le procureur général a consenti à donner aux accusés les détails nécessaires pour leur permettre de préparer leur défense.

UNE LEÇON

Madrid, 11 novembre.

La *Politica*, répondant aux journaux qui se plaignent qu'on admette trop de religieux en Espagne, dit : « La liberté a poussé de profondes racines en Espagne et ne court aucun danger. La crainte des conspirations ne doit empêcher aucun acte d'humanité et de justice. La loi punira les conspirateurs, quels qu'ils soient ; mais elle doit protéger indistinctement tout le monde. »

La *Politica* ajoute que la liberté consiste à tolérer l'opinion de ses adversaires, quoiqu'elle déplaise.

DERNIÈRE HEURE

M. BAUDRY-D'ASSON EN LIBERTE

Paris, 12 novembre, 3 h. soir.

M. de Baudry-d'Asson est sorti aujourd'hui à midi 1/2 du « lieu d'arrêt ».

MM. de Valfons et Legonidec ont pris l'engagement qu'il ne paraîtrait plus à la Chambre pendant tout le temps que durerait l'exclusion dont M. Gambetta l'a frappé.

Ces deux députés se sont portés garants pour M. de Baudry et tous les deux, afin de ménager la susceptibilité de leur collègue, ne se sont pas expliqués sur l'engagement pris par lui. Ils se sont bornés à donner leur garantie.

Paris, 12 novembre, 3 h. 30.

MM. Mary, Margaine et Madier de Montjau, questeurs, ont félicité le colonel Riu « à propos de l'énergie dont il a fait preuve, hier soir, en expulsant M. de Baudry-d'Asson. »

Ils ont prié cet officier supérieur de transmettre les félicitations du bureau de la Chambre aux officiers et aux soldats qui lui ont prêté leur concours.

Hier soir, les questeurs sont allés visiter M. Baudry dans sa cellule et se sont enquis de ses besoins.

Ils lui ont donné les journaux du soir et le compte-rendu de la séance.

M. de Baudry-d'Asson a écrit à sa femme une lettre, qui a été immédiatement jetée à la poste.

Bien que reclus, le député de la Vendée n'a pas négligé de dîner.

Ce matin, les questeurs sont allés le visiter de nouveau. Puis après que MM. de Valfons et Legonidec se furent portés garants, M. Margaine lui a annoncé qu'il était libre.

M. de Baudry est sorti entre 10 et 11 heures du matin.

Il a été reconduit, par M. Huboz, secrétaire de la questure, jusqu'à la porte donnant sur la rue de Bourgogne.

LE LIVRE JAUNE

Paris, 12 novembre.

On croit que le Livre Jaune sera distribué vers le 20 novembre.

REUNION DE COMMISSIONS

Paris, 12 novembre, 3 h. 15.

Aucun groupe n'est convoqué pour aujourd'hui.

Il y a très peu de députés présents.

Sur huit ou dix commissions dont le *Journal officiel* publie la convocation, deux ou trois au plus se sont réunies.

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget se prononcera aujourd'hui sur l'amendement Brisson.

LA COMMISSION DE LA MAGISTRATURE

La commission de la magistrature se réunira aujourd'hui afin de se préparer à la discussion du projet qui commencera demain.

BULLETIN DU COMMERCE

COURS DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

	1re	2me	3me	4me
Peignés Australie Port-Phil.	9 50 à 10	8 75 à 9 25	8 25 à 8 75	»
» Adelaïde	»	8 »» à 8 75	»	»
» Sydney	»	7 75 à 8 25	7 25 à 7 50	»
» croisés	»	7 75 à 8 25	7 25 à 7 50	»
Laines de la Plata B.-Ayres.	7 75 à 8 25	7 25 à 7 75	6 75 » 7 »»	»
» M.-Vidéo.	»	»	»	»
Laines d'Afrique	6 50 »	5 75 »	5 25 »	4 75
» du Chili.	7 75 »	»	6 25 à 6 75	»
» de France	8 25 à 8 75	7 75 à 8 25	7 25 » 7 80	»
» de Russie	»	8 »» à 8 25	»	»
Filés chaîne laine (s.) nº 40/81	9 25 à 9 50	»	»	»
» » 32/64	8 25 à 8 80	»	»	»
» cann. laine (s.) 100	9 25 à 9 75	»	»	»
» » 120	1025 à 10 40	»	»	»
Blousses Australie.	4 75 à 5 25	»	4 25 à 4 50	»
» Buénos-Ayres	3 50 à 4 »»	»	3 »» à 3 80	»
» Monte-Vidéo	»	»	»	»
» France.	3 25 à 4 »»	»	2 75 à 3 »»	»
» Afrique	»	2 »» à 2 75	»	»
» Chili.	»	2 50 à 3 »»	»	»

BOURSE DE LILLE du 12 NOVEMBRE

On offre de vendre Bully, à 1675 fr. ; Carvin à 1490 fr. ; Vicoigne à 20200 fr. ; Anzin à 5290 fr. ; Lys à 200 fr. ; Douaisienne à 240 fr. et Lens à 26400 fr. ; Carvin est demandé à 1450 fr. ; Vicoigne à 20000 fr. ; Thivencelles à 650 fr. ; Lys à 190 fr. Meurchin à 1300 fr. et Lens à 26000 fr.

Anzin est descendu à 5150 fr. sans raison sérieuse. Les obligations de charbonnages sont toujours très recherchées et constituent un excellent placement de fonds. A ce sujet nous devons avertir nos lecteurs que les obligations nominatives de Vendin 1874 ne peuvent être converties en titres au porteur et que par conséquent elles ne sont pas négociables. Les statuts n'autorisent pas cette conversion.

Aucby est toujours demandé à 150 fr.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

Le Havre, 12 novembre, 12 h. 50 m.

Cotons. — On a vendu ce matin 700 balles. Le marché est calme. Les disponibles sont inchangés et le terme se raffermit. On cote novembre 76. Janvier-mars 74,25.

Arrivages. — Caledra de New-York. — 150 balles.

Liverpool, 12 novembre.

On cote le Louisiane disponible 6 11/16d. Middling Upland 6 7/16d.

Les autres qualités, prix inchangés.

New-York, 12 novembre.

Midding Upland 10 15/16. Voici le terme : Novembre, 10,82 ; décembre, 10,76 ; janvier, 10,87 ; février, 11,01 ; mars, 11,14 ; avril, 11,28 ; mai, 11,41 ; juin, 11,51. — Prix soutenus.

Nouvelle-Orléans, 12 novembre.

Voici le terme : novembre, 10,55 ; décembre, 10,53 ; janvier, 10,58 ; février, 10,68 ; mars 10,78 ; avril, 10,90 ;

Recettes : du Golfe, 11,000 balles.
» de l'Atlantique, 15,000 b.
Expéditions : pour l'Angleterre 8,000 b.
» pour la France 2.000 b.
» pour le Continent 2,000.

Avis Divers

Londres, 10 Novembre.

Laines. — Mercredi. — Le marché aux laines est assez régulier. La demande n'est pas forte, mais les prix sont soutenus avec ténacité pour les meilleures sortes. Les arrivages des laines coloniales pour les ventes du 23 novembre, ne sont guère importants, de manière que le total des laines mises en ventes ne dépassera probablement pas 135,000 balles, en comprenant les stocks vieux et nouveaux. Ainsi, comme la tendance est à la hausse, on peut s'attendre à des ventes qui feront place nette avant la fin de l'année. Voici quelques-uns des prix de laines anglaises : Toisons Southdown antenois, 1 s 2 1/2 d à 1 s 4 d ; métis do., 1 s 1 1/2 d à 1 s 5 1/2 d ; Kent, 1 s 1 d à 1 s 2 d ; Southdown, brebis et moutons, 1 s 2 1/2 d à 1 s 4 d ; Leicester do. 1 s 1/2 d à 1 s 1 d ; sortes à cardage, 1 s 1 d à 1 s 5 d ; do peignage, 1 s 1 d à 1 s 8 d.

Cotons. — New-York, mercredi soir. — Le marché a été calme aujourd'hui et le coton disponible a perdu 1/16 d, le middling Upland à 10 15/16 c. Les rapports des marchés du Sud des Etats-Unis publiés aujourd'hui sont plus favorables que ceux du mois précédent. A la Nouvelle-Orléans on évalue cependant la récolte à un quart en-dessous de celle de l'année passée.

Cours de clôture du marché de New-York :

	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril
Mardi	10,83	10,78	10,88	11,02	11,15	11,30
Lundi	10,80	10,74	10,85	11,98	11,12	11,25

Ventes de la journée, 81,000 balles.

RECETTES DES COTONS AUX PORTS DES ETATS-UNIS

	1880 Balles	1879 Balles	1878 Balles
Sept. 1 jusqu'au 5 nov.	1,631000	1465000	1182007
Dont pend. dern. sem.	255,000	224,000	177,000
Nov. 6		30,000	29,000	27,000
Nov. 7 et 8	40,000	46,000	33,000
Nov. 9	36,000	33,000	33,000
Nov. 10	32,000	32,000	24,000
Nov. 11		36,000	23,000
Nov. 12		43,000	37,000
Total pour la semaine		219,000	177,000

New-York, le 11 novembre.

	Balles
Recettes du jour de Cotons aux ports des Etats-Unis	32,000
Exportations à la Grande-Bretagne	9,000
Exportations au Continent	9,600

EXPORTATIONS ET STOCK

Depuis 1er septembre jusqu'au 5 novembre

	1880 Balles	1879 Balles	1878 Balles
Exportations à la Grande-Bretagne	—	522,000	367,000
Exportations au Continent	—	187,000	163,000
Stock	704,000	586,300	490,000

Les vapeurs (Sylphiden), (B. Castle), (Memling), Vanguard), (Sarah Ann) et (Redwater) sont partis des ports du Golfe ; (Missouri) (D. Tower), (Palmer and) (G. Gray) des ports de l'Atlantique avec du coton pour Liverpool.

Cotons. Liverpool, jeudi. — Le marché s'est ouvert assez ferme. Les cotons du Brésil sont fermes après les forts achats d'hier pour l'exportation. L'américain est toujours beaucoup offert.

Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 29 octobre jusqu'à ce jour :

	Total des ventes. balles	Dont pour l'export. et la spéculation balles	Importation balles
Amérique	38,530	4,470	69,957
Fernam	1,890	1,800	—
Santos	—	—	—
Maceio	60	—	—
Maragnon	150	—	3,979
Egypte	3,200	—	—
Smyrne	—	—	—
Pérou, etc.	3,070	1,630	1,135
Surat, etc.	5,100	2,600	315
	52,000	7,500	75,386

Cours officiels du coton disponible :

	G. O.	L. M.	Mid.	G. M.
Upland	5 13/16	6 3/16	6 7/16	6 5/8
Mobile	5 13/16	6 3/16	6 7/16	6 5/8
Texas	6	6 3/8	6 5/8	6 7/8
Orléans	6 1-16	6 7/16	6 11/16	7

	M. F.	Fair.	G. F.
Pernam	6 9/16	7 1/8	7 7/16
Maceio	6 7-8	7 3/16	7 3-8
Maragnon	6 13/16	7 3/16	7 7/16
		Fair	G. F.
Egypte br.		7 1/8	7 3/8
Do. blanc		7 1/2	7 3/4

M. Gt.	Fair.	G. F.	Good.
Broach	—	5 13-16	6 3-16
Dholerah	4 7-8	5 1-8	5 5-8
Oomra	4 7/8	5 3/16	5 5-8
Compta	4 5/8	5 1/16	5 1-2
Bengale	4 1/4	4 9/16	5

PRIX-COURANT D'ARTICLES DE COTONS DE MANCHESTER

FIL

32's Tortis	9 1/7	to	9 5/8
40's »	10 1/8	»	10 1/2
60's »	13 1/2	»	14 1/2
30's Trame	9 1/2	»	9 3/4
40's »	9 5/8	»	10
50's »	10 1/4	»	10 5/8
20's Mule, odin. à bon	8 3/4	»	8 7/8
30's » » »	9 1/2	»	10
40's » » »	10 1/2	»	11 1/2
20's fil à continus ord. à b.	8 5/8	»	9 1/4
30's » » »	10	»	10 1/4

Bradford, mercredi.

Tout le monde paraît satisfait sur le marché aux laines ; les affaires sont suivies, et les qualités fines surtout sont en bonne demande. Nous avons parlé, il y a quelques jours, de plusieurs facteurs qui avaient vendu leurs stocks à la première hausse, se fiant en cela à une réaction dans les cours, vers la baisse. Ils se sont trompés, et sont obligés de racheter à des prix supérieurs à ceux auxquels ils avaient vendu. Cela a nécessairement eu son influence. En fils, la situation n'a guère varié ; la demande est un peu plus active, mais les transactions ne sont pas nombreuses, à cause du peu de marge laissée aux filateurs. Les principales affaires sont en Nos. 32 et 40 fils double. Malgré le peu de bénéfice, l'attente d'une amélioration prochaine est générale. La même remarque s'applique ax marché aux draps. Les affaires s'y portent principalement sur les sortes molles.

Marché de Leeds.

Il y a amélioration sur le marché aux draps. La reprise dans le district des mines a produit une demande considérable en draps forts pour l'hiver. Les prix obtenus laissent une marge satisfaisante. L'exportation est assez bonne, et les tisserands sont tous occupés.

Londres, mercredi.

Marché calme, quelques affaires en Scinde, Bengale 4 3/4 à 5 3/8d. L'américain à livrer sur novembre est calme 6 3/8d. Cours du jour : Madras, Tinnevelly, fair, 5 1/2d ; good fair, 5 13/16d ; Western 4 3/4d à 5 1/4d ; Surat : Dholerah 4 7/8d ; fair 5 1/8d, good 5 5/8d ; Oomrawattee 4 7/8d à 5 3/16d ; good 5 5/8d ; Scinde 4 3/8d à 4 3/4d, good 5 5/16d ; Bengal 4 3/8d à 4 3/4d ; good 5 1/4d.

Manchester, mercredi.

Les fils pour l'exportation ont été lourds et, à l'exception de petites affaires pour Calcutta, il ne s'est presque rien fait. Les numéros moyens tortis et époules trame sont en baisse de 1/8d par lb. depuis vendredi, avec peu de vente. Les chaînes de fils à continues et « bundles » sont lourds, avec une réduction semblable. Les numéros plus fins sont fermes, par suite en partie des forts contrats entre les mains des filateurs, et en partie de la position exceptionnellement ferme tenue par le coton égyptien. Dans les pièces, il s'est fait très peu aujourd'hui. Comme règle générale, les meilleures qualités de shirtings pour l'Inde et les autres produits principaux sont fermes. Les qualités basses et moyennes sont peu demandées. La demande continue à être inactive pour les cotonnades pour impression, les « T cloths » les mexicains et les pièces lourdes sont généralement sans animation, et les prix sont légèrement en faveur des acheteurs.

MARCHE LINIER DE LILLE du 10 novembre 1880

LINS DE PAYS. — Assez bon courant d'affaires, prix fermes.

LINS DE RUSSIE. — La recherche continue pour le disponible avec prix très-fermes, et nouvelle hausse sur certains genres. La hausse demandée sur le livrable limite les transactions. Il se confirme qu'une grande quantité de lins est restée sous la neige. Les producteurs se montrent très-peu disposés à vendre, croyant à une hausse sérieuse.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Bien qu'il y ait toujours une bonne demande pour tous les genres les prétentions, à la hausse, des vendeurs sont rarement acceptées, les prix restent fermes.

FILS. — Bon courant d'affaires à prix fermes.

FILS DE JUTE. — Par suite de la fermeté des prix de la matière première, les prix sont bien maintenus, sans stocks.

TOILES. — Affaires sans changement.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 2 au 8 novembre 1880.

Importations. — Lin 839,955 kil. — Jute 443,360 k. — Chanvre 7,500 k. — Etoupe 190,300 k. — Fils de lin »»» k. — Fils de jute »» k. — Toiles de lin »,»»». — Toiles de jute 2,744 k.

Exportations. — Lin »,»»» k. — Jute »,»»» k. — Chanvre »,»»» k. — Etoupe »»,»»» k. — Fils de lin »»» k. — Fils de jute 3,400 k. — Toiles de lin »» k. — Toiles de jute 1,640 k.

MARCHES BELGES.

Pas de changement.

(*Journal-Circulaire.*)

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements, à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Spécialité de Fourrures

Mme Vve Pierre BONNAVE

Rue du Vieil-Abreuvoir, 54

ROUBAIX

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 12 novembre, une heure soir. — Hauteur du baromètre : Dunkerque 760, Nice 764, Lyon 770. Dépression sur les côtes de Norwège. La baisse continue lentement en Irlande. Vent d'entre Sud et Ouest. Probable : Ciel couvert et pluvieux sur le littoral. La température va rester élevée.

Situation à Lille, le 12 novembre 1880. — Baromètre baisse vers *variable*. Pluie. Ciel couvert. Vent Sud-Ouest. Thermomètre : 8 h. plus 8 0/10 ; 10 h. plus 10 0/10 ; midi, plus 12 0/10 ; 2 h. plus 14 0/10. — P. L. le 16.

CRÉMIEUX

TAILLEUR-CHEMISIER

59, Rue Esquermoise, 59

LILLE

Assortiment considérable de draperie haute nouveauté de la saison, pour vêtements complets, pardessus et pantalons sur mesure, vendus 40 p. 0/0 au-dessous des prix connus.

Vêtement complet en drap haute nouveauté, sur mesure **35 fr.**

Spécialité de Vêtements de cérémonie

livrés en 24 heures.

Chemises sur mesure, col, devant et poignets toiles, depuis **4 fr. 75**

CRÉMIEUX, tailleur-chemisier

LILLE, 59, RUE ESQUERMOISE, 59, LILLE.

22813

THEATRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction G DESCHAMPS

Dimanche 14 novembre 1880. — Turenne, drame historique en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Marc Fournier, Delacour et Lermina représenté pour la première fois, sur le Théâtre de l'Ambigu, le 27 janvier 1880.

Les Amoureux Enragés, pièce bouffe en un acte.

Ordre du spectacle : 1. Turenne. — 2. Les Amoureux enragés.

Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Prix des places ordinaires. — Les jours du spectacle on peut se procurer des cartes au bureau à partir de 3 heures.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 29ᵉ fascicule, consacré au département du *Rhône*, sur lequel il renferme de fort intéressants renseignements complétés dans le fascicule suivant. Nous y remarquons des gravures très soignées représentant une vue générale de Lyon, Notre-Dame-de-Fourvières, l'Hôtel-de-Ville et le Grand Théâtre, plus une excellente carte du département.

NOUVEAUTÉS

AU

BON MARCHÉ

7, Rue Nationale, 7

LILLE

Seule maison du Nord réunissant des assortiments immenses en *Robes, Costumes, Confections*, où la grande variation de modèles et le *Bon Marché* n'en excluent ni l'élégance ni le bon goût.

Exposition tous les Dimanches

A. DUBIEZ ET FILS Agents de Changes

TOURNAI, 4, PLACE DU PARC, 4, TOURNAI

Achat et Vente

de fonds publics belges et étrangers

PAIEMENT DE COUPONS

Renseignements précis & gratuits

21848

Sauvez les enfants

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporté : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caseine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure Nº 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Cure Nº 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure Nº 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1832 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêtait immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps. »

Cure Nº 99,625. — Avignon La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY & Cᵉ (limited), 8, rue Castiglione, Paris.